COMMUNE DE WILLER

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA

COMMUNE DE WILLER

SEANCE DU 27 JUILLET 2020

 Régulièrement convoqué le 21 juillet 2020, le Conseil Municipal s’est réuni dans la salle des séances de la Mairie, sous la présidence de Madame Rita HELL, Maire.

 Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents ouvre la séance à 20h.

Présents :

Mesdames et Messieurs

David FEDERSPIEL, Céline HELL, Sophie RICHARD, Adjoints

Joël BRAND, Claude GOEPFERT, Sylvie LEMANT, Olivier HELL et Jacky DOLL

Excusés :

Monsieur Sébastien HELL qui a donné procuration à Madame Rita HELL

Monsieur Yves SCHULTHEIS qui a donné procuration à Monsieur Olivier HELL

Ordre du Jour

  1. Désignation d’un secrétaire de séance

  2. Approbation des procès-verbaux des séances des 02 et 30 juin 2020

  3. Vote des subventions 2020

  4. Vote du Budget Primitif 2020

  5. Approbation des horaires scolaires

  6. Avis en vue de la nomination de gardes-chasse particuliers pour le lot unique de la chasse communale

  7. Création d’un site internet

  8. Approbation d’un devis

  9. Demande de mise à disposition de la cuisine pour le service périscolaire

10. Rapport d’activités 2019 du Syndicat Départemental d’Electricité et de Gaz du Rhin

11. Divers

1. Informations et communications diverses

**POINT 1 - DESIGNATION D’UN SECRETAIRE DE SEANCE**

 Conformément aux articles L.2541-6 et L.2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé de désigner Mme Marie-Eve SCHWOB pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

 A l’unanimité des membres, l’Assemblée adopte.

 COMMUNE DE WILLER   PV DU CM DU 27 JUILLET 2020

**POINT 2 - APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES 02 ET 30 JUIN 2020**

 Les procès-verbaux des séances des 02 et 30 juin 2020, expédiés à tous les membres, sont commentés par Madame le Maire. Aucune observation n’étant formulée, ils sont adoptés à l’unanimité.

**POINT 3 - VOTE DES SUBVENTIONS 2020**

 Le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide :

1. d’allouer les subventions de fonctionnement suivantes pour l’année 2020 :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **BENEFICIAIRE** | **COMPTE BANCAIRE** | **MONTANT** |
| Association Française contre les Myopathies - EVRY | BANQUE POSTALE PARIS20041/00001/0008440E020 17  | 80 € |
| Association MUSIQUE & CULTURE 68 - COLMAR | CME HAUT-RHIN NORD COLMAR10278/03901/00031620840 29 | 40 € |
| Association « MIEUX VIVRE ST MORAND » - ALTKIRCH | CCM REGION ALTKIRCH10278/03100/00013224140 26 | 150 € |
| Ecole Alsacienne Chiens Guides Aveugles - CERNAY | CCM DU VIEIL ARMAND10278/03510/00010341645 19 | 100 € |
| Association Chorale Ste Cécile - WILLER | CCM DES DEUX VALLEES10278/03130/00030572260 81 | 150 € |
| Association LES AMIS DE L’HOPITAL DE DANNEMARIE | CCM DE LA PORTE D’ALSACE10278/03123/00014748845 86 | 150 € |

1. d’imputer les sommes correspondantes à l’article 6574 du budget de l’exercice 2020.

**POINT 4 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020**

 Madame le Maire soumet au Conseil Municipal le Budget Primitif 2020 élaboré en fonction des options d’investissement définies lors des séances précédentes.

 Elle précise les grandes lignes de ce budget et le commente chapitre par chapitre, article par article.

 Après avoir entendu les explications de Madame le Maire, l’Assemblée, à l’unanimité, vote le Budget Primitif 2020 tel qu’il est présenté.

 COMMUNE DE WILLER   PV DU CM DU 27 JUILLET 2020

 La balance générale s’établit comme suit :

 RECETTES DEPENSES

Section de fonctionnement 590 300.- € 590 300.- €

Section d’investissement 608 500.- € 608 500.- €.

**POINT 5 - APPROBATION DES HORAIRES SCOLAIRES**

 Madame le Maire explique à l’Assemblée que les horaires scolaires validés pour la rentrée 2019/2020 donnent entière satisfaction.

 Elle propose donc de maintenir les rythmes scolaires comme ci-dessous :

 Matin Après-midi

Franken 08h35 à 12h05 14h00 à 16h30

Hausgauen 08h25 à 11h55 13h50 à 16h20

Hundsbach 08h20 à 11h40 13h40 à 16h20

Willer 08h20 à 11h50 13h40 à 16h10

 Le Conseil Municipal, après discussion et à l’unanimité, approuve le maintien de ces horaires.

**POINT 6 - AVIS EN VUE DE LA NOMINATION DE GARDES-CHASSE PARTICULIERS POUR LE LOT UNIQUE DE LA CHASSE COMMUNALE**

 Madame le Maire informe l’Assemblée que Monsieur Maurice MUNCH, locataire du lot unique de la chasse communale a demandé le renouvellement de la nomination de MM. Louis MUNCH et Johnny MUNCH d’une part ainsi que la nomination de Monsieur Patrick OCHSENBEIN d’autre part, portant ainsi à 3 le nombre de gardes-chasse.

 Le Conseil Municipal,

**VU** l’article 31 du cahier des charges des chasses communales pour la période 2015-2024 fixant le nombre de gardes-chasses autorisés ;

**VU** la délibération en date du 22 juin 2015 par laquelle le Conseil Municipal n’a pas autorisé Monsieur Maurice MUNCH à constituer un lot unique de chasse avec les Communes contigües de HEIWILLER, SCHWOBEN, HAUSGAUEN, WILLER et OBERMORSCHWILLER, comme demandé ;

**VU** les avis émanant de la Fédération des Chasseurs du Haut-Rhin des 08 et 18 juin 2020 ;

 COMMUNE DE WILLER   PV DU CM DU 27 JUILLET 2020

après en avoir délibéré et à l’unanimité, décide :

1. d’émettre un avis favorable au renouvellement de la nomination de MM. Louis MUNCH et Johnny MUNCH en qualité de gardes-chasse particuliers du lot unique de la chasse communale ;
2. d’émettre un avis défavorable à la nomination de Monsieur Patrick OCHSENBEIN en qualité de garde-chasse particulier du lot unique de la chasse communale.

**POINT 7 - CREATION D’UN SITE INTERNET**

 Madame le Maire soumet à l’Assemblée un devis émanant d’ADEQUATION WEB de HIRSINGUE et relatif à la création d’un site internet pour la Commune et se montant à la somme de 2 530.- € HT, soit 3 036.00 € TTC.

 Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l’unanimité :

1. d’approuver le devis émanant d’ADEQUATION WEB de HIRSINGUE et relatif à la création d’un site internet pour la Commune pour un montant de 2 530.‑ € HT, soit 3 036.00 € TTC ;
2. d’autoriser Madame le Maire à passer commande auprès du prestataire précité ;
3. d’imputer cette dépense à l’article 2051, inventaire n° M119, section d’investissement du budget primitif 2020 approuvé lors de la présente séance.

**POINT 8 - APPROBATION D’UN DEVIS**

 Madame le Maire soumet à l’Assemblée les différents devis relatifs à la fourniture et mise en place d’une porte latérale (accès à la sacristie) dans le bâtiment de l’Eglise.

 Après examen des différentes offres, le Conseil Municipal, décide, à l’unanimité :

1. de procéder au remplacement de la porte latérale de l’Eglise (accès à la sacristie) ;
2. d’approuver le devis émanant des Ets ARZT de WALDIGHOFFEN, pour un montant de 1 500.- € HT, soit 1 800.- € TTC ;
3. d’autoriser Madame le Maire à passer commande auprès du prestataire précité ;
4. d’imputer cette dépense à l’article 21318, inventaire n° B006, section d’investissement du budget primitif 2020 approuvé lors de la présente séance.

 COMMUNE DE WILLER   PV DU CM DU 27 JUILLET 2020

 Avant d’aborder le point suivant de l’ordre du jour, Madame Sylvie LEMANT est invitée à quitter la salle.

**POINT 9 - DEMANDE DE MISE A DISPOSITION DE LA CUISINE POUR LE SERVICE PERISCOLAIRE**

 Madame le Maire informe l’Assemblée que les services de la Communauté de Communes Sundgau ont demandé la mise à disposition de la cuisine pour permettre au service périscolaire d’y installer le nouveau four et utiliser également le lave-vaisselle.

 Par ailleurs, elle rappelle également que le service périscolaire de la Communauté de Communes Sundgau utilise depuis fin 2016 la salle située en rez-de-jardin du Complexe Communal, sans que cette surface n’ait été intégrée à la convention de mise à disposition.

 Le Conseil Municipal, après discussion, et à l’unanimité :

* émet un avis favorable de principe sous réserve que les locaux soient libres et propres à compter de 15h tous les jours et que la convention de mise à disposition actuelle soit enfin mise à jour en intégrant la totalité des surfaces utilisées par le service périscolaire de la Communauté de Communes.

 A l’issue de la délibération, Madame Sylvie LEMANT est invitée à rejoindre la séance.

**POINT 10 - RAPPORT D’ACTIVITES 2019 DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D’ELECTRICITE ET DE GAZ DU RHIN**

 Madame le Maire rappelle qu’en vertu de l’article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Président du Syndicat Départemental d’Electricité et de Gaz du Rhin de présenter pour l’exercice 2019 un rapport annuel d’activités.

 Il appartient à chaque Maire de présenter ce rapport à son Conseil Municipal dans les douze mois qui suivent la clôture de l’exercice.

 **Le Conseil Municipal,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**après en avoir délibéré et à l’unanimité,**

**PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel d’activités 2019 du Syndicat Départemental d’Electricité et de Gaz du Rhin.

 COMMUNE DE WILLER   PV DU CM DU 27 JUILLET 2020

**POINT 11 - DIVERS**

1. **Informations et communications diverses**

 Madame le Maire informe l’Assemblée :

* que le rapport du Syndicat Mixte des Rivières d’Alsace est à la disposition des personnes intéressées ;
* qu’il faudra prévoir le nettoyage de la partie arrière de l’aire de jeux (durant l’été) ainsi que le rangement et le nettoyage des anciens locaux de la Mairie ;
* que les époux WALCH Marcel et Claudette remercient la Commune pour le présent offert à l’occasion de leurs Noces de Diamant.

 Elle rend également compte de la teneur de la réunion de la Commission Chasse, Environnement et Forêt qui s’est tenue en date du 20 juillet dernier en présence de Monsieur Brewal CAPRON (garde forestier).

 Le document des prescriptions concernant la forêt communale et pour lequel l’Assemblée doit se prononcer lors de la prochaine séance du Conseil Municipal vous sera transmis par mail.

 Elle rappelle aux élus qu’ils ont reçu un mail de la Communauté de Communes Sundgau invitant les éventuels candidats qui souhaitent représenter la Communauté de Communes au sein du Syndicat Mixte de l’Ill à se faire connaître auprès d’elle.

 Par ailleurs, elle demande quelles sont les disponibilités des uns et des autres pour organiser une petite réception avec les anciens élus. A priori, la date du dimanche 04 octobre pourrait être retenue.

 Elle propose également que la prochaine séance du Conseil Municipal se tienne le lundi 21 septembre 2020 à 20h.

 L’Ordre du Jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, Madame le Maire lève la séance à 22H15.

------------------